

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES HERMAUX - Commune

Séance du mardi 08 avril 2025

Délibération N° DE_014_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 03/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 14 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Monsieur YVES RODIER.

Présents : Monsieur YVES RODIER, Monsieur Pierre-Henri SEGUIN, Monsieur Julien VAYSSIER, Monsieur Vincent GELY, Monsieur Joël REVERSAT, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Jérémy SOLIGNAC
Représentés :
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Jérémy SOLIGNAC est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux fixer comme suit.

- taxe d'habitation : 6.94 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.40 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 181.80 %
- cotisation foncière des entreprises (1) : 26.80 %

- - -

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 6.94 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.40 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 181.80 %
- cotisation foncière des entreprises (1) : 26.80 %

DE_014_2025

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
Le Maire

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur YVES RODIER
Président de séance



Monsieur Jérémy SOLIGNAC
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Solignac'.